

| EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action - COMMUNE DE FONSORBES - Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch | | Séance du 4 mars 2024 |
|---|--|--|
| L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine LACOSTE. | | Acte n° CCAS 2024-02 |
| Présent.e.s | Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DURIER, GOSELIN, LACOSTE, LEMIRE, SEVERAC J., MM. FEDOU, SEVERAC Ph. | Membres en exercice 17 |
| Absent.e.s représenté.e.s | Mme MAINGAULT a donné procuration à Mme DURIER Mme RAZAFIMBAHINY a donné procuration à Mme CANE Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN Mme SIMEON a donné procuration à M. SEVERAC Ph. | Membres présents 11 |
| Absent.e.s | Mmes DUBOIS et VITET | Date de la convocation 28 février 2024 |
| Secrétaire de séance | Mme SEVERAC Jeanine | |
| Thème | 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES | |
| Objet | Modification n° 8 du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale et des Aide Facultatives | |

Vu la délibération du 5 octobre 2020 (*acte n° 2020-26*) du CCAS adoptant son règlement intérieur et des aides facultatives, et notamment la création d'une Commission Permanente, conformément à l'article R123-19 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

Vu la délibération du 16 juin 2021 (*acte n° 2021-15*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant aux barèmes et conditions de calcul des aides relatives aux séjours du Service Jeunesse, Sorties pédagogiques et voyages scolaires, coupons activités enfants « Fon'Sport Culture », et notion de versement direct de l'aide dans certains cas particuliers,

Vu la délibération du 29 novembre 2021 (*acte n° 2021-27*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à l'adjonction de nouvelles aides facultatives, à savoir le Micro-Crédit, l'aide au Permis de Conduire et l'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),

Vu la délibération du 7 février 2022 (*acte n° 2022-03*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à la nécessité d'apporter des modifications aux conditions d'attribution du dispositif d'aide au permis de conduire,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2022 (*acte n° 2022-21*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à la modification des conditions d'attribution du dispositif d'aide aux coupons activités « Fons'Sport Culture »,

Vu la délibération du 14 Décembre 2022 (*acte n° 2022-32*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à la modification des conditions d'attribution du dispositif d'aide au Microcrédit personnel dans le cadre d'un conventionnement avec la Société CRÉASOL,

Vu la délibération du 13 mars 2023 (*acte n° 2023-02*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à la modification des conditions d'attribution du dispositif d'aide au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),

Vu la délibération du 12 juin 2023 (*acte n° 2023-18*) portant modification à l'article 35-4 « critères d'attribution » de la Commission Permanente quant à la modification des conditions d'attribution du dispositif d'aide aux Coupons Activités « Fon'Sport Culture »,

Considérant la nécessité d'apporter les modifications suivantes aux conditions d'attribution du dispositif « Microcrédit Personnel », suite à la réévaluation de l'offre de l'organisme de crédit « CRÉASOL » au 1^{er} janvier 2024 :

| Critères d'attribution | Taux au 01.01.2023 | Taux au 01.01.2024 |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Contribution de solidarité | 3,00 % | 4,00 % |
| Taux Effectif Global | 4,90 % | 5,90 % |

Mme la Vice Présidente propose en conséquence au Conseil d'Administration de modifier l'article 35-4 du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives dans les conditions précitées.

| | | |
|-------------------------|--|---|
| COMMUNE DE FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 mars 2024 - acte n° 2024-02 - p. 5 | Envoyé en préfecture le 08/03/2024 Reçu en préfecture le 08/03/2024 Publié le ID : 031-263103095-20240304-CCAS_CA_2024_02-DE |
| Thème | 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES | |
| Objet | Modification n° 8 du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale et des Aide Facultatifs | |

**Entendu l'exposé de Mme la Vice Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE**

- Article 1 :** d'approuver la modification n° 8 du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives dans les conditions précédemment définies (annexé à la présente délibération).
- Article 2 :** de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.
- Article 3 :** de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.
- Article 4 :** d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 4 mars 2024.
- Article 5 :** de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.
- Article 6 :** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le TéléserviceTélérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente du CCAS


Christine LACOSTE



La Secrétaire de Séance


Jeanine SEVERAC

| | |
|---|------------|
| Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le | 08/03/2024 |
| Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 4 mars 2024 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le | 08/03/2024 |